

ARRETE DE CIRCULATION



Yvelines
Le Département

Le Chef de l'Unité Entretien et Exploitation de Rambouillet

VU le code de la route et notamment son article R 411-8,

VU l'arrêté départemental permanent N° AD 2023-641 en date du 31 août 2023 réglementant la circulation au droit des chantiers courants sur les routes départementales situées hors agglomération

VU le règlement de voirie départementale adopté par l'Assemblée Départementale le 24 septembre 1999,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1-8ème partie et spécialement son article R 135,

Affaire suivie par
Stéphane BLEVIN
Tél 01-61-31-29-89
s.blevin@sy-voirie.fr

N° dossier : **40-2025**

A U T O R I S E

L'entreprise **SAMU-46 RUE ALBERT SARRAUT, 78000 VERSAILLES**

à effectuer des travaux **d'élagage des arbres d'alignement** sur les routes départementales suivantes (section hors agglomération) :

RD906	PR 19+000 au 22+000	communes de CHEVREUSE-CHOISEL
RD910	PR 00+000 au 01+700	communes des ESSARTS LE ROI-AUFFARGIS-LE PERRY EN YVELINES
RD936	PR 35+400 au 37+700	commune de RAMBOUILLET
RD938	PR 16+000 au 16+200	commune de ST REMY LES CHEVREUSE
RD988	PR 24+700 au 25+000	commune de BONNELLES
RD988	PR 26+600 au 26+750	commune de ROCHEFORT EN YVELINES

15/09/2025 au 10/10/2025 (20 jours effectifs)

dans les conditions suivantes :

- horaire des restrictions :

uniquement de jour (**08h00 – 17h00**)

- mesures d'exploitation selon les besoins du chantier :

mise en place d'un alternat de 300 m maximum (**feux tricolores**)

limitation de la vitesse à **50 km/h**

interdiction de stationner

interdiction de dépasser

L'entreprise aura la charge de la signalisation temporaire du chantier et sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Cette dernière devra être conforme aux dispositions en vigueur.

À RAMBOUILLET, le **02/09/2025**

Le Chef de l'Unité Entretien Exploitation de Rambouillet

Philippe PIMBEL

Copie : Mairies CHEVREUSE-CHOISEL-ESSARTS LE ROI-AUFFARGIS-LE PERRY EN YVELINES
RAMBOUILLET -ST REMY LES CHEVREUSE-BONNELLES-ROCHEFORT EN YVELINES

P.J. : Fiche CF 24 – Chantiers fixes – Alternat par signaux tricolores – Circulation alternée – Route à 2 voies

